



Département de la Vendée (85)

Commune de la Tranche sur Mer

Dossier d'enquête publique

Préalablement au classement dans le domaine public :

D'une voie privée : Rue des Géraniums

De voies privées du lotissement Les Ecluseaux : Rue Rampillon, Rue des Chardons, Rue des Tamarins, Rue de la Coulée

Commune de la Tranche sur Mer

Juillet 2023

Département de la Vendée (85)
Commune de la Tranche sur Mer

ENQUETE PUBLIQUE

Classement dans le domaine public d'une voie privée : Rue des Géraniums



Commune de la Tranche sur Mer



Classement dans le domaine public de voies privées du lotissement Les Ecluseaux : Rue Rampillon, Rue des Chardons, Rue des Tamarins, Rue de la Coulée



SOMMAIRE

I - Délibérations de Mise en enquête publique

II – Plans de situation, plans cadastraux

III – Notice explicative de l'enquête publique

A) Objet de l'enquête

B) Déroulement de la procédure

1 – Lancement de l'enquête et information du public

2 – Déroulement de l'enquête et collecte des informations du public

3 – Clôture de l'enquête

4 – Contexte du transfert

IV – Arrêté d'enquête publique

I – Délibération

► Délibération du 6 avril 2023 portant transfert dans le domaine public communal d'une voie privée : Rue des Géraniums



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 085-218502946-20230406-140423-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : 14-04-23

**TRANSFERT DANS LE
DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL D'UNE
VOIE PRIVÉE : RUE
DES GERANIUMS**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril, le Conseil Municipal de la Commune de LA TRANCHE SUR MER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Serge KUBRYK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 31 mars 2023

PRÉSENTS :

M. Serge KUBRYK, Maire - M. Jacques GAUTIER, 1^{er} adjoint – Mme Béatrice PIERRE, 2^{ème} adjoint - M. Jean-Claude ESCALBERT, 3^{ème} adjoint – Mme Marie-Dominique ROBIN, 4^{ème} adjoint, Mme Marie-France LACROIX, Mme Monique BOUSSAUD, M. Michel SIRE, M. Pierre-Jacques CARLES, M. Christian NOLLEAU, M. Pierre DILLANGE, Mme Sylvia FREMIT, Mme Christelle CHARRIER, M. Gérard THIBAUD, Mme Dominique RATHOUIN-LALLEMENT, Mme Beate REINHARDT, et M. Eric BRONNER, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS :

Mme Nathalie GUÉRIN donne pouvoir à M. Serge KUBRYK ;

Mme Alexandra DERVIN donne pouvoir à M. Jacques GAUTIER ;

Mme Georgette CLAVÉ donne pouvoir à Mme Marie-France LACROIX ;

M. Jacques FLATIN donne pouvoir à M. Michel SIRE ;

M. Philippe BRULON donne pouvoir à M. Christian NOLLEAU.

ABSENTS :

M. Jean-Jacques LEJEUNE.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Christelle CHARRIER est désignée secrétaire de séance.

Rapporteur : M. GAUTIER

Par délibération du 12 septembre 1986, le Conseil Municipal de la commune de la Tranche sur Mer, a décidé d'incorporer dans le réseau des voies communales à caractère de rue, la voie privée rue des Géraniums.

Cette voie située entre le Boulevard de la Petite Hollande et la Rue des Campeurs, présente une longueur de 280 ml, comprenant également une aire de stationnement.

Par délibération du 12 décembre 1986, le Conseil Municipal de la commune de la Tranche sur Mer, a décidé le classement en voirie communale de la rue des Géraniums.

SLOW

Lors de la viabilisation (voirie et assainissement) de la procédure de cession à titre gratuite des parcelles à usage de voie avait été programmée entre 1983 et 1984 en contrepartie du versement d'une souscription de 1 000 F minimum par les propriétaires pour leur participation aux travaux de viabilité. Somme exigible à la fin de l'enquête publique.

Les propriétaires ont répondu favorablement à l'exception de quelques-uns. Les travaux ont été réalisés mais aucun acte notarié n'a été passé.

Aujourd'hui, il convient de régulariser ce transfert dans le domaine public.

Les parcelles concernées avec les propriétaires par ce projet sont :

Section	N°	Propriétaires	Adresse	Superficie
AM	183	M. et Mme BOURDAILLEAU Nicolas et Germaine	5 Rue des Vignes 85360 LA TRANCHE SUR MER	187
AM	184	Mme MARTINEAU Valérie	20 Rue Foch 34000 MONTPELLIER	169
AM	184	Mme NICOLETIS Laurence	1 Villa Sisley 92500 REUIL MALMAISON	169
AM	185	M. et Mme OTT Thierry et Pascale	72 Rue des Vallées 91800 BRUNOY	62
AM	186	M. GRINCOURT René	6 Rue Victor Pochet 92310 SEVRES	38
AM	187	Mme CANTETEAU Roseline	8 Ter Rue des Géraniums 85360 LA TRANCHE SUR MER	34
AM	188	M. et Mme DESSOMME Michel et Arlette	5 Rue des Forgerons 85340 LES SABLES D'OLONNE	22
AM	189	M. et Mme MASLARD Pierre et Danièle	11 Rue du Huit Mai 76120 LE GRAND QUEVILLY	29
AM	190	M. et Mme BANCOURT Sébastien et Annabelle	8 Rue du Vieux Four 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE	95
AM	191	M. BERTHELOT Yves	31 Rue des Floralies 85360 LA TRANCHE SUR MER	49
AM	192	M. VILAIN Jean-Yves et Mme LARNIER Christine	8 Rue du Mont d'Olmes 31820 PIBRAC	82
AM	193	M. AUBRY Sébastien	8 Rue de la Colline (par Mme GRENIER Caroline) 34510 FLORENSAC	39

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
 Reçu en préfecture le 07/04/2023
 Publié le
 ID : 065-218502946-20230406-140423-DE

5/10

AM	194	M. GUILLARD Jacky	12 Rue des DROUE	
AM	195	M. GUIEAU Jean- Pierre	9 Rue Pasteur 85460 L'AIGUILLON - LA PRESQU'ILE	94
AM	196	Mme BLANCHARD Monique	Bringot 47400 GONTAUD DE NOGARET	78
AM	196	M. CLEMENT Serge	16 Avenue Saint Jean Boutique Cambridge 62520 LE TOUQUET PARIS PLAGE	78
AM	197	M. LECLANCHE Pierre	28 Rue des Géraniums 85360 LA TRANCHE SUR MER	68
AM	198	ROBIN DES BOIS	5 Rue Jean Le Vert 85360 LA TRANCHE SUR MER	108
AM	199	M. VIGREUX André	Rue du Dégas 85360 LA TRANCHE SUR MER	126
AM	200	M. FAGOT Paul	45740 LAILLY EN VAL	90
AM	201	M. et Mme NADAUD Alain et Marie- Thérèse	3 lot Dussouet 65380 AZEREIX	74
AM	202	M. et Mme MICHOT Marcel et Reine	1 Avenue des Mélèzes 91390 MORSANG SUR ORGE	64
AM	203	M. et Mme FISCHER Michel et Annie	82 Cours Charlemagne 69000 LYON	33
AM	204	M. ALGRE Jean-Luc	2 Rue du Versant 91210 DRAVEIL	197
AM	205	Mme CHARRE Augustine	Rue Etienne Dolet 85360 LA TRANCHE SUR MER	30
AM	206	M. PERRIN Pascal	11 Rue des Ecureuils 85360 LA TRANCHE SUR MER	41
AM	206	Mme PERRIN Simone	9 Rue des Géraniums 85360 LA TRANCHE SUR MER	41
AM	207	M. PERRIN Pascal	11 Rue des Ecureuils 85360 LA TRANCHE SUR MER	6
AM	208	M. PERRIN Pascal	11 Rue des Ecureuils 85360 LA TRANCHE SUR MER	8
AM	209	M. DRENEAU Jean- Pierre	15 Rue Georges Sand Les Roses 44150 ANCENIS SAINT GEREON	11

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 085-218502946-20230406-140423-DE

5/10

AM	210	Mme PIAUD Charlyne	Pied de Bourges - Rue des Anciens d'AFN 36700 CLION	
AM	211	M. BAUDRY Jean-Luc	14 Rue du Gros Noyer 85200 FONTENAY LE COMTE	46
AM	211	Mme SAINT MARC Claude	29 Rue du Gué Migne 85200 FONTENAY LE COMTE	46
AM	212	COMMUNE DE LA TRANCHE SUR MER		1090
AM	213	M. GUINEBRETIERE Bruno	71 Allée Georges Askinazi - appt 83 8 ^e étage Parc E 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	95
AM	213	M. GUINEBRETIERE Eric	65 Rue de la Palestine 35000 RENNES	95
AM	213	M. GUINEBRETIERE Vincent	52 Rue des 2 Moulins-Mouzac 44350 GUERANDE	95
AM	213	Mme NOCETTI Corinne	9 Rue de Nazareth 79600 AIRVAULT	95
AM	213	Mme ROY Christel	6 Rue du Cdt Marie 79600 AIRVAULT	95
AM	213	Mme ROY Suzanne	13 Rue des Joncs 85360 LA TRANCHE SUR MER	95
AM	214	COMMUNE DE LA TRANCHE SUR MER		166

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 318-3 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article R 134-5 ;

Vu la demande d'évaluation auprès du service des Domaines en date du 6 avril 2023 ;

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 095-218502948-20230406-140423-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de LA TRANCHE SUR MER, sans indemnité, des parties de parcelles à usage de voie à prendre sur les parcelles ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme en vue d'un transfert sans indemnité dans le domaine public communal de ces parcelles constitutives de la voie privée ouverte à la circulation publique et classement dans le domaine public communal de la Rue des Géraniums.
- **Approuve** le dossier soumis à enquête publique.
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification nécessaires.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Affiché le 11/04/2023.

Le Maire,

Signé de **Serge LUBRYK**
Maire
Date de signature : 07/04/2023
Qualité : Maire de La Tranche sur Mer

Le secrétaire de séance,

Christelle CHARRIER

► Délibération du 1^{er} juin 2023 portant transfert dans le domaine public communal de voies privées : Rue Rampillon, Rue des Chardons, Rue des Tamarins et Rue de la Coulée



Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le *SLOW*
ID : 085-218502946-20230501-060623-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : 06-06-23

**TRANSFERT DANS LE
DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL DES
VOIES PRIVÉES DU
LOTISSEMENT LES
ECLUSEAUX : RUE
RAMPILLON, RUE
DES CHARDONS,
RUE DES TAMARINS,
RUE DE LA COULÉE**

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} juin, le Conseil Municipal de la Commune de LA TRANCHE SUR MER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Serge KUBRYK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mai 2023

PRÉSENTS :

M. Serge KUBRYK, Maire - M. Jacques GAUTIER, 1^{er} adjoint – Mme Béatrice PIERRE, 2^{ème} adjoint - M. Jean-Claude ESCALBERT, 3^{ème} adjoint – Mme Marie-Dominique ROBIN, 4^{ème} adjoint - M. Philippe BRULON, 5^{ème} adjoint – Mme Georgette CLAVÉ, 6^{ème} adjoint, Mme Marie-France LACROIX, Mme Monique BOUSSAUD, M. Michel SIRE, M. Pierre-Jacques CARLES, M. Jacques FLATIN, M. Christian NOLLEAU, M. Jean-Jacques LEJEUNE, M. Pierre DILLANGE, Mme Sylvia FREMIT, M. Gérard THIBAUD, Mme Dominique RATHOUIN-LALLEMENT, Mme Beate REINHARDT, et M. Eric BRONNER, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS :

Mme Nathalie GUÉRIN donne pouvoir à M. Serge KUBRYK ;
Mme Alexandra DERVIN donne pouvoir à M. Jacques GAUTIER ;

ABSENTS :

Mme Christelle CHARRIER.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude ESCALBERT est désigné secrétaire de séance.

Rapporteur : M. GAUTIER

Par délibération du 7 juin 2002, le Conseil Municipal de la commune de la Tranche sur Mer, a décidé d'incorporer dans le réseau des voies communales à caractère de rue, les voies privées du lotissement les Ecluseaux à savoir la Rue Rampillon, la Rue des Chardons, la Rue des Tamarins et la Rue de la Coulée.

Ces voies, cadastrées section AE n°349 d'une superficie de 5 500 m² dont l'accès se fait par l'Avenue de Sainte Anne, comprennent également des espaces verts et un accès piéton sur l'Avenue.

Au préalable et avant tout classement des voies dans le domaine public, une visite technique est obligatoire. Cette dernière a eu lieu le 5 février 2002. A la suite de celle-ci des réajustements techniques ont été réalisés (reprofilage de la Rue des Tamarins, finition en périphérie des regards, curage et nettoyage puits filtrants, mise en place des panneaux de circulation...) et une nouvelle visite s'est déroulée le 29 mai 2002. A l'issue de celle-ci la commission urbanisme a donné son avis favorable à l'incorporation des voies de ce lotissement dans la voirie communale.

Depuis 2002, le transfert n'a pas abouti. L'Association Syndicale Libre du lotissement les Ecluseaux n'a plus de membres représentants. Aujourd'hui, il convient de tenir les engagements pris à l'époque auprès des propriétaires et de procéder à la régularisation dans le domaine public.

Les parcelles concernées avec les propriétaires par ce projet sont :

Secteur	N°	Propriétaires	Adresse	Superficie
AE	324	Mme LE GALLOU Anne	2 ALLÉE DES LILAS 85360 LA TRANCHE SUR MER	395
AE	325	M. JAULIN Bertrand	6 RUE DU COMMANDANT COUSTEAU 31250 REVEL	285
AE	326	M. VERGER Christian	10 TER RUE SUR LES MURS 17000 LA ROCHELLE	285
AE	327	M. NAUDIN Jean-Marie	15 RUE LE BAS VILLIERS 86210 VOUNEUIL SUR VIENNE	287
AE	328	Mme LOYAU Mathilde	104 BIS RUE DES PONTS DE CE APPT B 103 49000 ANGERS	303
AE	329	M. et Mme SCHNERING Jean Michel	7 RUE DU BELLAY 72610 ARCONNAIS	487
AE	330	M. VANAQUER Stéphane et Mme LANDREAU Sandrine	41 RUE DE LA VALLEE 86240 FONTAINE LE COMTE	523
AE	331	M. SERVANT Jacques	40 RUE DE LA FONTAINE JUBERT PUYCHEREAU 79160 ARDIN	580
AE	331	M. SERVANT Michel	2 ALLEE DE TOMELLOSO 79000 NIORT	580
AE	331	Mme AREKION Isabelle	25 AVENUE DE SAINT-BARNADE LES HAUTS DU PARC - BAT A 13004 MARSEILLE	580

Envoyé en préfecture le 03/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 085-218502946-20230601-060623-DE

 SLOW

AE	332	M. et Mme KESTEMAN Joëli et Isabelle	12 RUE DES IRIS 86500 MONTMORILLON	783
AE	333	Mme PERRIOT Annick	22 RUE ANDRÉ GIDE 18100 VIERZON	625
AE	333	M. DEMNET Patrick	1248 RTE DES MACAIRES 18100 MERY SUR CHER	625
AE	334	Mme DERBORD Nathalie	144 RUE DE BESSAC 79000 NIORT	524
AE	335	M. et Mme QUEMARD Dominique et Lilliane	33 RUE DE LA PROFONDINE 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	720
AE	336	M. FRÉROT Laurent	35 RUE DES SABLONS BP 43 51120 SEZANNE	600
AE	336	Mme FRÉROT Isabelle	1 IMPASSE DU BACNAT 51500 TAISSY	600
AE	336	Mme FRÉROT Marie Christine	1 RUE EMILE BOUTRAIS 94120 FONTENAY SOUS BOIS	600
AE	336	Mme FRÉROT Sylvie	3 AVENUE DE LA PEPINIERE 94120 FONTENAY SOUS BOIS	600
AE	337	M. JOYAUX Yves	9 RÉSIDENCE DE PÉRIGNY 86190 VOUILLE	568
AE	338	M. et Mme BAUDRY Yves et Marylaine	10 RUE DU PRÉ DU PUIIS 85200 SÉRIGNÉ	720
AE	339	M. et Mme PINEAU Serge et Annie	13 AVENUE DU MARÉCHAL LECLERC 79200 PARTHENAY	720
AE	340	M. OLLIVIER Michel	21 RUE DES SPORTS 79410 SAINT MAXIRE	524
AE	341	M. COURTIN THIERRY	41 ALLEE DES CHATAIGNIERS 60150 VILLERS SUR COUDUN	782
AE	342	Mme GUINHUT Jeannine	23 RUE NATIONALE 49300 CHOLET	524
AE	342	M. GUINHUT Alain	3 RUE DES TAMARINS 85360 LA TRANCHE SUR MER	524

AE	342	M. GUINHUT Jean Claude	10 IMPASSE DE TERTIFUME 49070 BEAUCOUZE	524
AE	342	Mme GUINHUT Annie	11 RUE HENRI BOUDENT 49400 SAUMUR	524
AE	343	Mme AUBIN Annie	27 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU 36000 CHATEAUROUX	600
AE	343	M. AUBIN Dominique	10 RUE ANDRE LESCAROUX - APPT 8 36000 CHATEAUROUX	600
AE	344	M. LUSTY Grégor Malcom	58 DRAYTON GARDENS N°21 2NS LONDON ROYAUME UNI	467
AE	345	M. et Mme GAUTIER Claude et Marie- France	8 RUE RAMPILLON 85360 LA TRANCHE SUR MER	556
AE	346	Mme DURAND Fatima	15 ROUTE DE VOUILLE 86190 QUINCAY	474
AE	347	M. et Mme BOURSEAU Claude et Béatrice	4 CHEMIN DES GROSEILLERS 77940 BROSSE-MONTCEAUX (LA)	442
AE	348	Mme AUBIN Annie	27 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU 36000 CHATEAUROUX	414
AE	348	M. AUBIN Dominique	10 RUE ANDRE LESCAROUX - APPT 8 36000 CHATEAUROUX	414
AE	350	MBT (Mme BIERI TRECA)	8 BIS RUE DE LABORDE 91660 LE MEREVILLOIS	406
AE	351	M. LAUNAY Vincent et Mme BOUCHER Céline	10 HAMEAU DE BERCIS 28800 SANCHEVILLE	484
AE	352	Mme SENECHAL Anik	1 RUE PETITS PRESIDENT 91470 LIMOURS	510
AE	353	M. BRODIEZ Pierre et Mme DAGUZE Justine	31 RUE MARCELE SCHWOB 44100 NANTES	448
AE	354	M. ANTONOT Frédéric	211 RUE PAUL ELBEL 88420 MOYENMOUTIER	473

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 085-218502946-20230601-060623-DE

S'LOW

AE	355	M. MONNIER Arnaud	21 RUE DE LA MARNE 33127 MARTIGNAS SUR JALLE	512
AE	355	M. MONNIER Benoît	6 RUE SAINTE 49260 LE PUY NOTRE DAME	512
AE	355	M. MONNIER Pierre	9 ALLEE DU PRE DE LA ROSIERE 33650 LA BREDE	512
AE	356	M. THOME Olivier	7 BIS RUE DES GERIDEAUX 92310 SEVRES	530
AE	357	M. SARRAZIN Jean- Luc	1 RUE DE LA GABARDIERE 44400 REZE	534
AE	358	M. FOUSS Philippe et Mme IDENN Catherine	15 RUE DES TAMARINS 85360 LA TRANCHE SUR MER	624
AE	359	M. et Mme PETORIN René et Sylvette	33 BIS ROUTE DE COULONGES 79000 NIORT	591
AE	360	M. et Mme CHOLLET Jean Claude et Josette	Lieu-dit VAUX THIERRY 72500 THOIRE SUR DINAN	742
AE	361	Mme FAUCHEUX Nadine	19 PLACE LABATE 79300 BRESSUIRE	420
AE	364	M. SAILLOL Jean	6 RUE CAROT 23200 AUBUSSON	392
AE	365	M. DAGUZE Franck	130 BIS ROUTE DE FONTENAY 85200 PISSOTTE	443
AE	368	Mme LACOMBE Monique	22 RUE DU COMMANDANT L'HERMINIER 94240 L'HAY LES ROSES	423
AE	370	Mme LEDON Françoise	46 RUE ARTHUR RIMBAUD 85000 LA ROCHE SUR YON	419
AE	371	M. et Mme RISTOR Christian et Véronique	30 ROUTE DE SAINTE CHRISTINE 85420 LE MAZEAU	418
AE	374	M. et Mme HERBERT Jean Jacques et Claudette	4 RUE DU 4 SEPTEMBRE 51500 RILLY-LA- MONTAGNE	400
AE	375	M. et Mme PELLETIER Jean Marie et Monique	54 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY 85110 CHANTONNAY	400

AE	377	M. et Mme DÉSIRE Thierry et Valérie	16 BIS RUE DE LA PIRAUDIERE 86530 NAINTRE	416
AE	378	SCI SAINTE ANNE	1 RUE RAMPILLON 85360 LA TRANCHE SUR MER	550
Propriétés hors lotissement mais ayant un accès direct sur ces voies				
AE	381	SCI SAINTE ANNE	1 RUE RAMPILLON 85360 LA TRANCHE SUR MER	11 283
AE	45	M. POULAIN Roland	73 BIS AVENUE DE LA FORET 36330 LE POINCONNET	1 224

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 318-3 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article B 134-5 ;

Vu la demande d'évaluation auprès du service des Domaines en date du 25 mai 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de LA TRANCHE SUR MER, sans indemnité, la parcelle AE n°349 constituant les voies du lotissement les Ecluseaux à savoir la Rue Rampillon, la Rue des Chardons, la Rue des Tamarins et la Rue de la Coulée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme en vue d'un transfert sans indemnité dans le domaine public communal de ces parcelles constitutives de la voie privée ouverte à la circulation publique et classement dans le domaine public communal.
- **APPROUVE** le dossier soumis à enquête publique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification nécessaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Affiché le 05/06/2023.

Le Maire,


Serge KUBRYK
Maire
Date de signature: 05/06/2023
Qualité: Maire de La Tranche sur Mer

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude ESCALBERT



- **Vue aérienne**



- **Photos du site**

- ▶ Vues depuis la Rue des Campeurs







► Vues à l'intérieur de la Rue des Géraniums





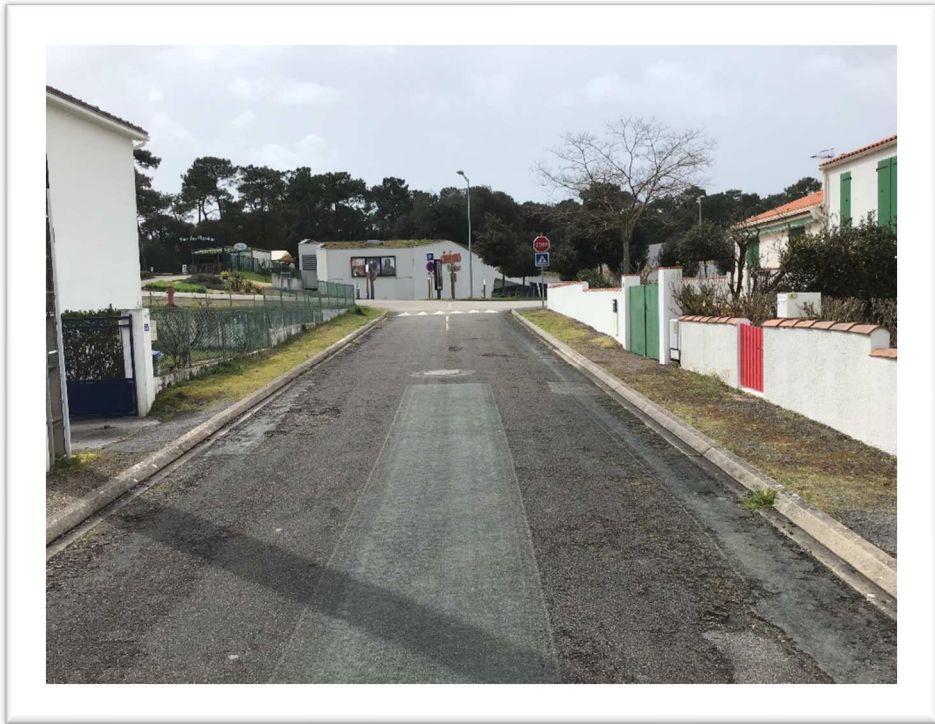
Commune de La Tranche sur Mer > classement dans le domaine public communal d'une voie privée : Rue des Géraniums et de voies privées du lotissement les Ecluseaux : Rue Rampillon, Rue des Chardon, Rue des Tamarins, Rue de la Coulée, juillet 2023



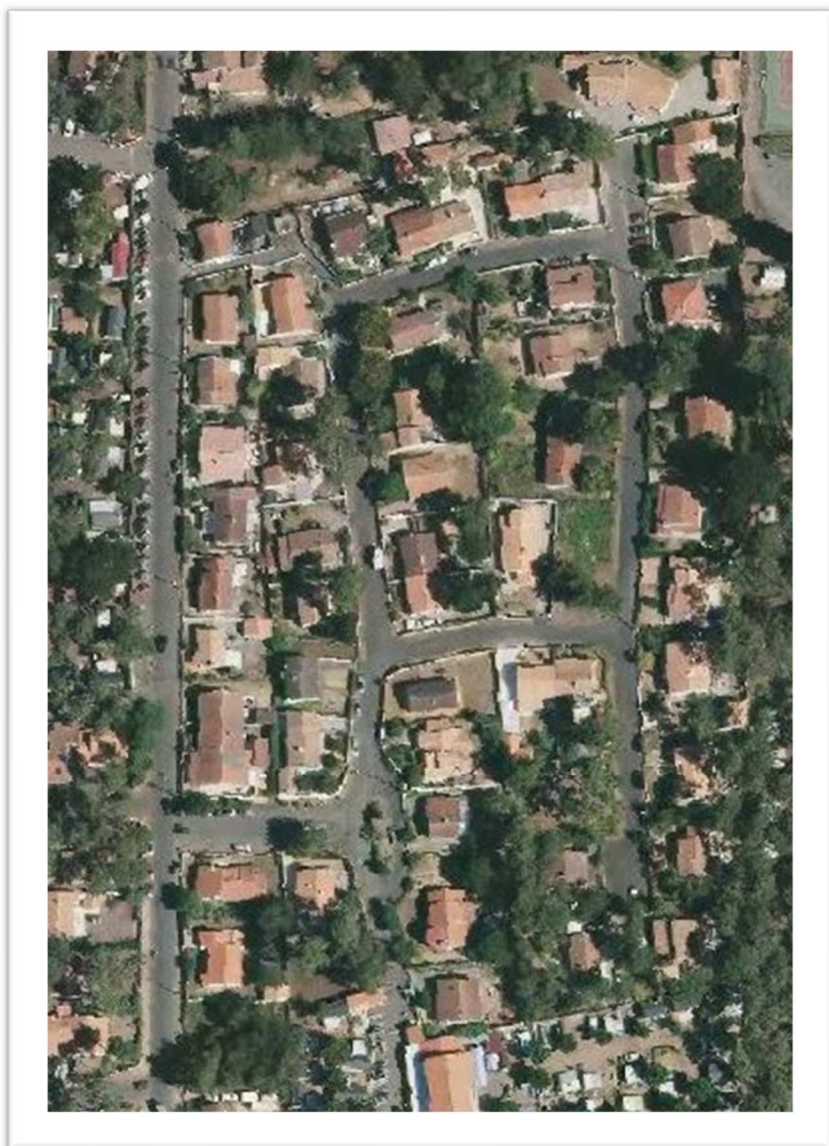
Commune de La Tranche sur Mer > classement dans le domaine public communal d'une voie privée : Rue des Géraniums et de voies privées du lotissement les Ecluseaux : Rue Rampillon, Rue des Chardon, Rue des Tamarins, Rue de la Coulée, juillet 2023

► Vues depuis le Boulevard de la Petite Hollande





- **Vue aérienne**



- **Photos du site**

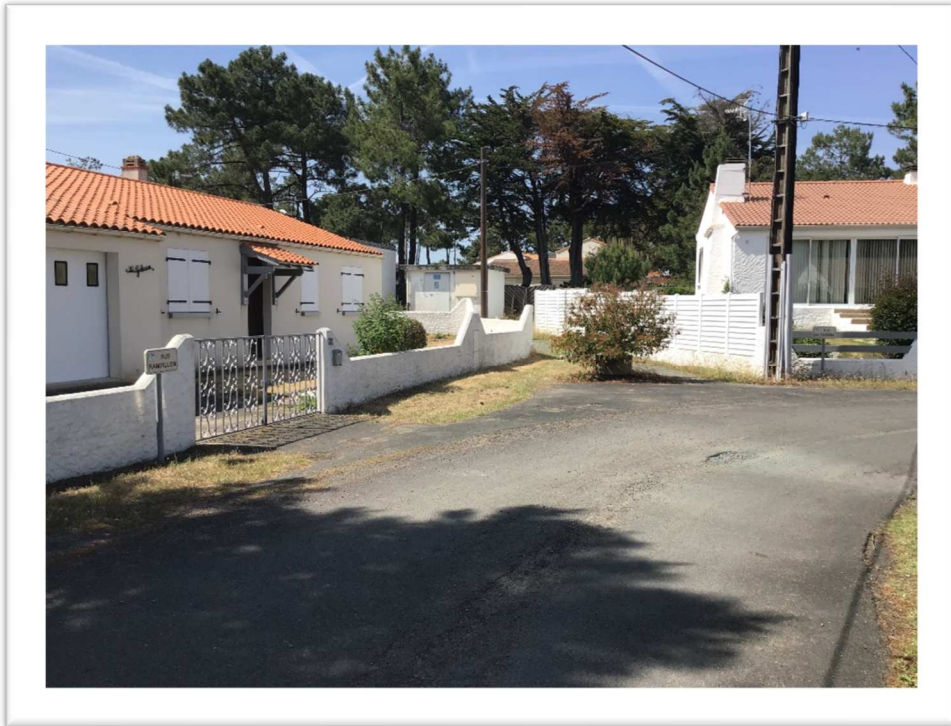
► Vues depuis l'Avenue de Sainte Anne



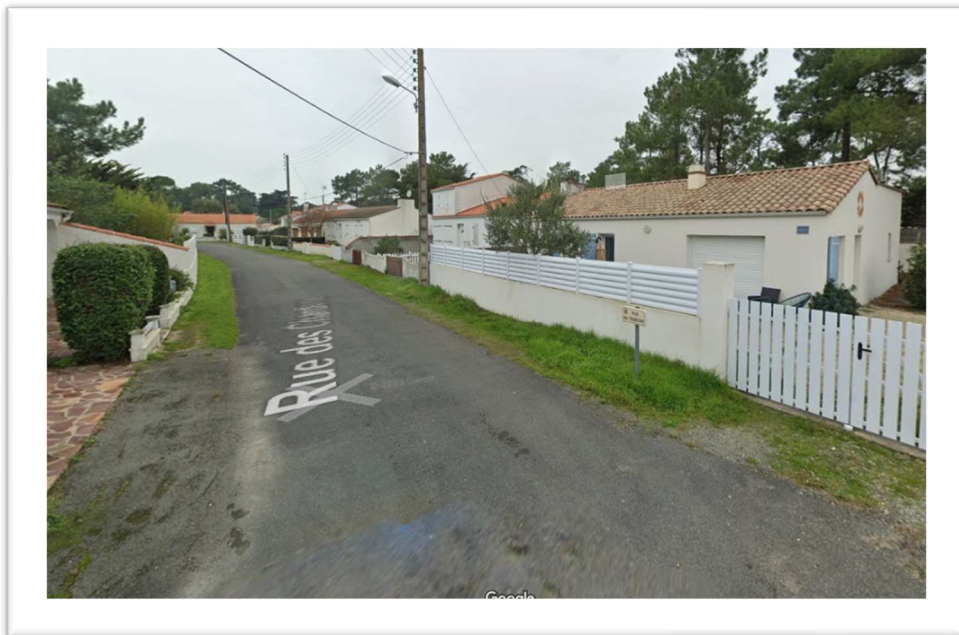
► Vues à l'intérieur de la Rue Rampillon



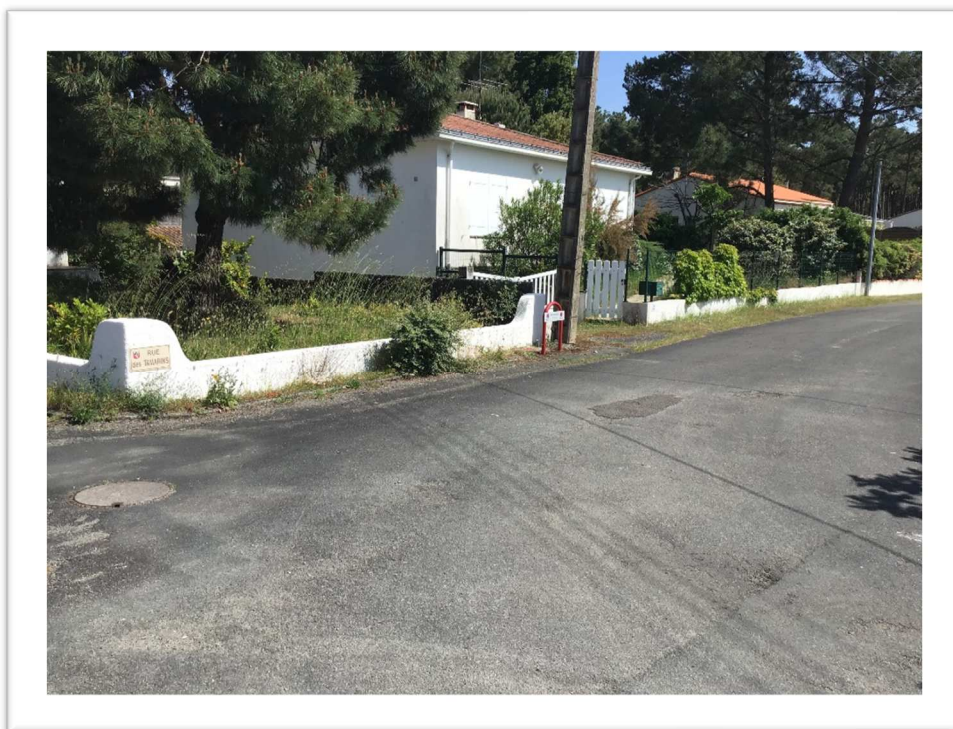




► Vues à l'intérieur de la Rue des Chardons



► Vues à l'intérieur de la Rue des Tamarins





► Vues à l'intérieur de la Rue de la Coulée





III – Notice explicative de l'enquête publique

A) Objet de l'enquête

Dans le présent dossier, la Commune de La Tranche sur Mer soumet à enquête publique le classement de voies privées ouvertes à la circulation publique situées sur son territoire et appartenant à l'ensemble des propriétaires de la Rue des Géraniums et du lotissement les Ecluseaux.

- La Rue des Géraniums, située entre le Boulevard de la Petite Hollande et la Rue des Campeurs, présente une longueur de 280 ml, comprenant également une aire de stationnement.
- Les voies privées du lotissement « les Ecluseaux » constituées de la Rue Rampillon, de la Rue des Chardons, de la Rue des Tamarins et de la Rue de la Coulée, cadastrées section AE n°349, d'une superficie de 5 500 m², sont accessibles depuis l'Avenue de Sainte Anne.

L'enquête publique dans le cas d'un transfert d'office des voies d'un lotissement est mise en œuvre lorsqu'après réalisation d'un lotissement, dans les cas où la propriété et la gestion des équipements collectifs ont été confiées aux colotis ou à une association syndicale et que ceux-ci ne souhaitent pas un transfert amiable, il est possible d'opérer un transfert d'office des voies.

L'article L 318-3 du code de l'urbanisme prévoit ce transfert d'office, et sans indemnité, de la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations et dans des zones d'activités ou commerciales dans le domaine public de la commune, après enquête publique. A l'issue de l'enquête, si aucun des propriétaires intéressés ne s'est opposé au projet, la décision portant transfert est prise par délibération du Conseil Municipal. En revanche, si un seul des propriétaires intéressés s'oppose au transfert, la décision est prise par arrêté du Préfet.

Cette procédure de transfert est ouverte et organisée par le Maire après délibération du Conseil Municipal.

L'enquête publique, comme définie à l'article L.134-2 du Code des relations entre le public et l'Administration, « a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision ». Elle est donc préalable à la prise de décision par l'Administration.

B) Déroulement de la procédure d'enquête

Comme indiqué (voir supra), la procédure de transfert dans le domaine public communal doit, selon l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, faire en amont l'objet d'une enquête publique avant que le Conseil Municipal ne puisse se prononcer sur le transfert envisagé.

L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique jusqu'à sa clôture est ici le Maire en vertu des articles R.141-4 du Code de la Voirie Routière et R.134-10 et R.134-14 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

La procédure d'enquête publique (prévue au deuxième alinéa de l'article L.141-4 du Code de la Voirie Routière), constituée des phases successives de lancement de la procédure, de déroulement de l'enquête et de clôture de celle-ci, s'effectue dans les conditions suivantes :

1. Lancement de l'enquête et information du public

Monsieur le Maire de la commune de La Tranche sur Mer a pris un arrêté 138-P-SU-2023 en date du 4 juillet 2023 (inclus en annexe au présent dossier, voir infra IV) portant ouverture de l'enquête publique préalable au classement dans le domaine public d'une part de la Rue des Géraniums et d'autre part des voies du lotissement « les Ecluseaux », Rue Rampillon, Rue des Chardons, Rue des Tamarins et Rue de la Coulée.

Cet arrêté a désigné un commissaire enquêteur, précisé l'objet de l'enquête, les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête (du 31 juillet 2023 à 9h30 au 18 août 2023 à 16h30) et les heures et le lieu où le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

Cet arrêté a été publié par voie d'affiche le 7 juillet 2023 en Mairie.

Parallèlement, un avis d'enquête a été affiché à compter du 7 juillet 2023 sur site (deux emplacements pour la Rue des Géraniums et un emplacement pour le lotissement les Ecluseaux), sur les panneaux d'affichage administratif à savoir :

- Planimètre de la Grière ;
- Planimètre de la Terrière ;
- Planimètre de l'Hôtel de Ville ;
- Planimètre du service urbanisme.

Conformément à la réglementation, cet avis a également fait l'objet d'une publication dans 1 journal à diffusion départementale huit jours au moins avant le début de l'enquête :

- Journal Ouest France du jeudi 13 juillet 2023, rubrique Les annonces judiciaires et légales.

Avis administratifs

**Projets de classement
dans le domaine public communal**

Commune
de LA TRANCHE-SUR-MER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 138-P-SU-2023 du 4 juillet 2023, M. le Maire de La Tranche-sur-Mer a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 31 juillet 2023 à 9 h 30 au 18 août à 16 h 30 inclus.

Cette enquête publique porte sur le classement dans le domaine public communal de voies privées ouvertes à la circulation publique :

1. de la rue des Géraniums ;
2. du lotissement « Les Ecluseaux » : rue Rampillon, rue des Chardons, rue des Tamarins et rue de la Coulée.

À cet effet, M. Jean-Yves Albert est désigné comme commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public, les :

- lundi 31 juillet 2023, 9 h 30-12 h 30, mairie de La Tranche-sur-Mer,
- vendredi 18 août 2023, 11 h 00-12 h 00/14 h 30-16 h 30, mairie de La Tranche-sur-Mer.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition du public mairie de La Tranche-Sur-Mer. Il sera également consultable sur le site internet suivant :

www.latranchesurmer.eu

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie de La Tranche-sur-Mer. Elles peuvent être également adressées par écrit à M. le Commissaire enquêteur, mairie, 8, Rue de l'Hôtel-de-ville, 85360 La Tranche-sur-Mer ou par courriel à l'adresse suivante : enquetepubliqueDECLASSEMENTDEVOIES@latranchesurmer.eu

La date limite de réception des courriers et courriels est fixée au 18 août 2023 à 16 h 30. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête, auquel ils seront annexés.

Des informations concernant les dossiers de classement pourront être demandées auprès de Mme Agnès Perreau, responsable du service urbanisme.

Le rapport, les conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an dès qu'ils seront transmis à M. le Maire de La Tranche-sur-Mer, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Ces documents seront également consultables sur le site www.latranchesurmer.eu

Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil municipal en tenant compte des observations du public, du rapport et des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur.

L'avis d'enquête fait l'objet d'une diffusion sur le site internet de la Ville (<http://www.latranchesurmer.eu>).

Toutes ces modalités d'affichage, de publication et de notifications ont pour but de permettre au public d'être informé de cette enquête.

2. Déroulement de l'enquête et collecte des observations du public

La présente enquête a lieu du lundi 31 juillet 2023 à compter de 9h30 jusqu'au vendredi 18 août 2023 à 16h30, soit une durée de 19 jours consécutifs.

Elle sera ouverte en Mairie : le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations durant toute la durée d'enquête aux dates et heures habituelles d'ouverture du service soit le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h30, le mardi de 9h30 à 12h30 et 14h00 à 17h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête comprendra une notice explicative, des plans de situation, un plan de déclassement, le contexte réglementaire sur lequel s'assoit cette enquête, ainsi que des annexes.

Un registre d'enquête, ouvert spécialement, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera mis à disposition, permettant de recueillir les observations formulées par le public.

Le commissaire enquêteur assurera dans le cadre de cette enquête deux permanences dans les mêmes locaux le lundi 31 juillet 2023 de 9h30 à 12h30 et le vendredi 18 août 2023, de 11h à 12h00 et de 14h30 à 16h30.

Par ailleurs, le public pourra également prendre connaissance des éléments du dossier par voie dématérialisée via le site internet de la Commune durant la durée de l'enquête.

3. Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra au Maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées. Son rapport doit être laissé à disposition du public durant un an.

Si les conclusions du commissaire enquêteur sont défavorables à l'opération projetée, le Conseil Municipal est appelé à émettre son avis par une délibération motivée dont le procès-verbal est joint au dossier transmis au Préfet.

Faute de délibération dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du dossier au Maire, le Conseil Municipal est regardé comme ayant renoncé à l'opération projetée (art. R.134-30 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

En outre, le Conseil Municipal doit donner son avis sur le projet dans un délai de 4 mois (art. R 318-10 du code de l'urbanisme).

4. Contexte du transfert de ces voies privées

Le projet de classement de ces voies privées intervient en vue de régulariser des transferts de propriétés n'ayant pas aboutis.

► Rue des Géraniums

Le projet de transfert s'inscrit dans une démarche de régularisation.

En effet, par délibération du 12 septembre 1986, le Conseil Municipal de la commune de la Tranche sur Mer, a décidé d'incorporer dans le réseau des voies communales à caractère de rue, la voie privée rue des Géraniums.

Cette voie, d'une longueur de 280 ml, est située entre le Boulevard de la Petite Hollande et la Rue des Campeurs.

Par délibération du 12 décembre 1986, le Conseil Municipal de la commune de la Tranche sur Mer, a décidé le classement en voirie communale de la Rue des Géraniums.

Lors de la viabilisation (voirie et assainissement) de la Rue des Géraniums, une procédure de cession à titre gratuit des parcelles à usage de voie avait été programmée entre 1983 et 1984 en contrepartie du versement d'une souscription de 1 000 F minimum par les propriétaires pour leur participation aux travaux de viabilité. Somme exigible à la fin de l'enquête publique.

Les propriétaires ont répondu favorablement à l'exception de quelques-uns. Les travaux ont été réalisés mais aucun acte notarié n'a été passé.

► Rue Rampillon, Rue des Tamarins, Rue des Chardons et Rue de la Coulée

Le projet de transfert s'inscrit dans une démarche de régularisation.

En effet, par délibération du 7 juin 2002, le Conseil Municipal de la commune de la Tranche sur Mer, a décidé d'incorporer les voies du lotissement les Ecluseaux.

Ces voies, cadastrées section AE n°349, d'une superficie de 5 500 m² dont l'accès se fait par l'Avenue de Sainte Anne, comprenant également des espaces verts et un accès piéton sur l'Avenue.

Au préalable et avant tout classement des voies dans le domaine public, une visite technique est obligatoire. Cette dernière a eu lieu le 5 février 2002. A la suite de celle-ci, des réajustements techniques ont été réalisés (reprofilage de la Rue des Tamarins, finition en périphérie des regards, curage et nettoyage des puits filtrants, mise en place des panneaux de circulation...) et une nouvelle visite s'est déroulée le 29 mai 2002. A l'issue de celle-ci, la commission urbanisme a donné son avis favorable à l'incorporation des voies de ce lotissement dans la voirie communale.

Depuis 2002, le transfert n'a pas abouti. L'Association Syndicale Libre du lotissement les Ecluseaux n'a plus de membres représentants. Aujourd'hui, il convient de tenir les engagements pris à l'époque auprès des propriétaires et de procéder à la régularisation dans le domaine public.

IV – Arrêté d'enquête publique



Réf : 138- P – SU – 2023
Affaire suivie par : Service Urbanisme

ARRÊTE DU MAIRE Enquête Publique Relative à la voirie communale Classement dans le domaine public de cinq voies privées ouvertes à la circulation

Le Maire de la Commune de LA TRANCHE SUR MER,

Vu le Code des Relations entre le public et l'administration et notamment les articles L.134-1 à L.134-2 et R.134-3 à R.134-32 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions et notamment son article 2,

Vu le décret n°69-631 du 4 septembre 1969, relatif au code de la voirie routière et notamment les articles R.141-1 à R.141-9 relatifs aux modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,

Vu la loi n°1343-2004 du 9 décembre 2004 et notamment son article L.141-3*^e alinéa, modifié par l'article 62- 11 de la loi n°1343-2004 du 9 décembre 2004 et l'article 9 de la loi n°809-2005 portant simplification du droit,

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée pour l'année 2023,

Vu la délibération du Conseil municipal du 6 avril 2023 autorisant l'ouverture d'une enquête publique pour le transfert dans le domaine public communal d'une voie privée ouverte à la circulation publique Rue des Géraniums ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 1^{er} juin 2023 autorisant l'ouverture d'une enquête publique pour le transfert dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique du lotissement « Les Ecluseaux » : Rue Rampillon, Rue des Chardons, Rue des Tamarins et Rue de la Coulée ;

Vu les pièces du dossier d'enquête publique,

ARRÊTE

Article 1 – Il sera procédé à une enquête publique portant sur le classement dans le domaine public communal des voies privées ouverte à la circulation publique (Rue Rampillon, Rue des Chardons, Rue des Tamarins, Rue de la Coulée et Rue des Géraniums) du 31 juillet à 9h30 au 18 août à 16h30 inclus, soit pendant 19 jours.

Article 2 – Monsieur Jean-Yves ALBERT, cadre ERDF GRDF en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Article 3 – Le dossier soumis à l'enquête ainsi que le Registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire- enquêteur, sera mis à disposition du public durant l'enquête et pourra être consulté à la

Mairie de La Tranche Sur Mer les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, 8 Rue de L'Hôtel de ville, 85360 La Tranche-sur-Mer.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier sur le site internet de la commune www.latranchesurmer.eu et sur un poste informatique au siège de l'enquête.

Des correspondances pourront être transmises également par courriel à l'adresse suivante : enquetepubliqueclassementdevoies@latranchesurmer.eu

Pour être recevables, les observations et propositions du public devront être reçues pendant l'enquête, soit du lundi 31 juillet à 9h30 au vendredi 18 août à 16h30.

Article 4 — Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public à la Mairie de de LA TRANCHE SUR MER selon les dates indiquées ci-dessous :

- lundi 31 juillet à 9h30 à 12h30,
- vendredi 18 août de 11h à 12h00 et de 14h30 à 16h30

Article 5 — Une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie et une information sur la tenue de l'enquête publique sera faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception conformément à l'article R.141-7 du code de la voirie routière.

Article 6 — A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire le dossier d'enquête, son rapport et ses conclusions motivées sur chacun des projets de déclassement.

Article 7 — Le dossier sera approuvé par délibération du Conseil Municipal, en tenant compte des observations du public et des conclusions du commissaire-enquêteur.

Article 8 — Une copie du rapport, des conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur seront adressées, par le Maire, au Sous-préfet des Sables d'Olonne. Le public pourra consulter ce rapport, les conclusions motivées et l'avis à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet de la commune : www.latranchesurmer.eu

Article 9 — Il sera procédé par les soins de la mairie, à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquête dans un journal diffusé dans le département 15 jours au moins avant le début de celle-ci. Une copie de l'avis publié dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête.

Le présent arrêté sera affiché en Mairie et sur les lieux concernés 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Les formalités prévues ci-dessus seront respectivement justifiées par un exemplaire de l'avis de presse et un certificat d'affichage établi par le maire.

Article 10 — Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Sous-préfet des Sables d'Olonne, Monsieur Jean-Yves ALBERT, commissaire-enquêteur.

Fait à la Tranche-sur-Mer, le 4 juillet 2023
Le Maire,

Serge KUBRYK



Arrêté affiché le - 7 JUIL. 2023

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son affichage (ou de sa notification en cas d'arrêté individuel). La juridiction peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr.

L'arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes délais auprès de la mairie de La Tranche sur Mer.